



## Compte Rendu FO

### Bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 20 septembre 2023

L'ensemble des organisations syndicales a décidé de boycotter la réunion plénière mais à participer à la réunion du Bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale pour exposer les raisons auprès des représentants du gouvernement et des employeurs territoriaux.

Voici le message porté par l'ensemble des organisations syndicales lors de la réunion du Bureau du CSFPT et à la conférence de presse qui a suivi.

L'ordre du jour de la plénière qui devait se tenir était à lui seul un véritable concentré de ce qu'elles ne peuvent plus admettre :

Projets de textes représentés après un vote unanimement défavorable sans aucun changement, sans prise en compte des amendements, sans négociations préalables, voire instrumentalisation des travaux en cours en formation spécialisée.

Il est temps de comprendre que le dialogue social ne se réduit pas à la mise en œuvre de procédures administratives.

**Pour FO, force est de constater que ce soit au niveau national ou local, CSFPT ou CST, les revendications restent trop souvent non prises en compte et que parfois seul le rapport de force peut faire plier le gouvernement ou les employeurs territoriaux.**

Les organisations syndicales ont rappelé leur rôle :

Elles ont été élues par les agents de la fonction publique territoriale pour défendre leurs intérêts matériels et moraux.

A ce titre, elles ne peuvent admettre que, pour la FPT qui concentre le plus de bénéficiaires potentiels de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, celle-ci soit versée d'une part que si les collectivités territoriales le souhaitent, et, d'autre part, que les montants, de la prime versée à l'État et l'hospitalière forfaitairement, soient pour la FPT des plafonds permettant de verser des montants inférieurs.

Versement sur 2024, fractionnement, plafonnement tout cela a été négocié au préalable entre les employeurs territoriaux et le gouvernement qui ont bien évidemment oubliés d'y associer les organisations syndicales.

Preuve que compte tenu de l'enjeu, la prime de pouvoir d'achat dans la territoriale aurait dû donner lieu à des discussions avant l'inscription du projet de texte à l'ordre du jour du CSFPT.

Et c'est bien là le problème :

Le représentant du gouvernement a indiqué que le projet de texte sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la territoriale avait fait l'objet d'un consensus !

C'est donc un aveu pour le gouvernement, un consensus, c'est sans les organisations syndicales !

Ce sujet est emblématique de la manière dont fonctionne depuis maintenant trop longtemps le CSFPT.

Et ceci est bien représentatif du dialogue social prôné par le gouvernement ! Pour les OS la coupe est pleine.

**Pour FO, preuve s'il en fallait, que le dialogue social dans notre pays ne soit que trop souvent un dialogue de sourd qui ne fonctionne qu'à sens unique.**

Nous avons exprimé notre ras le bol des effets d'annonce du gouvernement indiquant systématiquement que les fonctionnaires bénéficieront des mesures mises en place mais en omettant de dire que les agents de la FPT (au passage les moins rémunérés), eux seront traités autrement c'est-à-dire au bon vouloir des employeurs.

Que le gouvernement assume et arrête de se cacher derrière l'excuse de « La libre administration »

Les primes CTI, GIPA, Grand Age ont fait soit l'objet d'une loi, d'un décret ou d'un financement permettant à l'état d'assumer la charge de celle-ci sans nous renvoyer à la libre administration des collectivités, qui au passage, n'a pas dérangé le gouvernement lorsqu'il a fallu appliquer strictement les 1607h dans toutes les collectivités.

Choisir entre la peste et le choléra : Voté favorablement pour le texte pouvoir d'achat reviendrait à dire que pour quelques agents, nous allons en sacrifier des milliers qui eux n'aurons rien. Voté contre ferait de nous, ceux qui ont privé les agents de cette prime.

C'est l'art de nous rendre responsable, ce dont nous ne sommes pas.

**Pour FO : NON les agents de la fonction publique territorial ne sont pas des sous-fonctionnaires.**

**Nous avons rappelé LE PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT pour tous les fonctionnaires.**

**En ce sens, le gouvernement a toujours la possibilité de prendre en charge le versement de cette prime.**

Les syndicats ayant déjà négociés des accords avec leurs collectivités se rassurent, la Direction Générale des Collectivités Locales nous a confirmés ce que nous savions déjà, ce boycott équivaut à un vote contre et de fait sera adopté au prochain conseil d'octobre 2023, même si aucun de nos amendements ne devraient être retenus et même si nous voterions unanimement contre.

Alors NON, comme nous avons pu l'entendre, **nous ne pénalisons personne**, le gouvernement aura la possibilité de publier le décret bien avant décembre !

**Le CSFPT ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement.**

Siéger au CSFPT et se prononcer sur l'inacceptable ou le boycotter, dans un cas comme dans l'autre, les organisations syndicales ne sont pas « responsables » du retard pour la publication du décret... :

Cette façon de travailler est méprisante à l'égard des représentants du personnel légitimement élus par la démocratie sociale. C'est indigne des politiques censés défendre les valeurs de la République.

**POUR LES REPRÉSENTANTS FO, IL EST CLAIR QUE NOUS NE POUVONS VOTER FAVORABLEMENT CE TEXTE EN L'ÉTAT CAR TROP D'AGENTS SERAIENT LAISSÉS POUR COMPTE.**

**NOUS SOUHAITONS TOUTEFOIS RASSURER TOUS LES CAMARADES AYANT PASSÉ DES ACCORDS DANS LEURS COLLECTIVITÉS, QUE LE TEXTE SERA ADOPTÉ (quoiqu'il arrive dicit le gouvernement) EN OCTOBRE PROCHAIN PERMETTANT AINSI AU GOUVERNEMENT DE DIFFUSER LE DÉCRET DANS LA FOULÉE.**

**ET NOUS APPELONS DÈS MAINTENANT L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES À SE MOBILISER PARTOUT OÙ LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX NE VOUDRAIENT PAS INSTAURER LA PRIME POUVOIR D'ACHAT.**

**FORCE OUVRIERE CONTINUERA, AVEC PUGNACITÉ, DE DÉFENDRE LES INTERÊTS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.**